Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 044-264400342-20261020-2026_10_57-DE

saint-herblain
La Ville

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le 06 octobre 2026 s'est réuni à la mairie de SAINT-HERBLAIN sous la présidence de Monsieur Simon BRUNEAU, Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Simon BRUNEAU, Sarah TENDRON, Myriam GANDOLPHE, Élodie COUTURIER, Philippe BUTTAZZONI, Michelle DEQUIDT PICOT, Marie DE NUCHÈZE, Jérôme SULIM, Patrick MOREAU, Évelyne ROHO

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Bertrand AFFILÉ, Gérald CRESPEL, Alexandra JACQUET, Isabelle LE SOMMER, Christian TALLIO

EXCUSÉE AYANT DONNÉ PROCURATION:

Martine LE BAIL à Michelle DEQUIDT PICOT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

DÉLIBÉRATION 2026-10-57

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET DE L'ACCUEIL DE JOUR

Hôtel de ville
BP 50167
44802 Saint-Herblain
Cedex
T 02 28 25 20 00
saint-herblain.fr

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 044-264400342-20261020-2026_10_57-DE

DÉLIBÉRATION 2026-10-57

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET DE L'ACCUEIL DE JOUR

RAPPORTEUR : Simon BRUNEAU

La présente Décision Modificative n°1 correspond à des ajustements en recettes de fonctionnement du fait de l'ajustement de la participation de l'ARS et de celle de la subvention Ville.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre (M22)	Libellé	Montant
Groupe 1 – Chap. 017	Produits de la tarification	- 29 232,11 €
Groupe 2 – Chap. 018	Autres produits relatifs à l'exploitation	+ 29 232,11 €
Total recettes DM1		**0,00 €**
Total des recettes d'exploitation (Budget primitif + Budget Supplémentaire + DM1)		**368 266,48 €**

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modifications pouvant être apportées au Budget.

Vu les inscriptions budgétaires du Budget Primitif 2026 et du Budget Supplémentaire 2026 du Budget annexe Accueil de Jour du Centre Communal d'Action Sociale.

Considérant qu'il est nécessaire de répondre à des besoins particuliers et imprévisibles.

Il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'adopter la Décision Modificative n°1 2026 ci-annexée, relative au Budget annexe Accueil de Jour du Centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil, après délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Pour ampliation,

La secrétaire de séance

Delphine BERTHELOT

Le Vice-Président du CCAS

Simon BRUNEAU